

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 OCTOBRE JUIN 2022 à 20h30

### Etaient présents :

Mme ALLAIN Jocelyne, M. ALLAIN Serge, M. BAILLARD Christophe, Mme BRILLANT Elodie, Mme BRIAULT Odile, M. CHEVAL Dominique, M. COSTILS Romain, M. COUENNE Michel, Mme LEHOT Elodie, M. MALHERBE Stéphane, M. MANIGUET Julien, M. RENOUVEL Aurélien

Procuration(s) : Mme ALLAIN Jocelyne pour M. Fousse

Etai(ent) excusé(s) : Jean-Luc FOUSSE

Absent(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Odile BRIAULT

### **1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 22 septembre 2022.**

L'envoi du PV de la séance précédente sera dorénavant systématiquement adressé avec les convocations à la réunion du conseil municipal.

**Après relecture du procès-verbal par Mme le Maire celui-ci est approuvé à l'unanimité**

### **2/ Point sur les travaux de la RD 911 suite à la réunion de la commission du 22/10/2022**

Présentation du travail de la commission de voirie :

Lecture de deux courriers de riverains de la Maréchallerie qui alertent le Conseil Municipal de la dangerosité de la voie de la Maréchallerie qui n'est pas adaptée aux piétons et aux déplacements doux. Les courriers précisent qu'il existe un risque élevé d'accident notamment pour les plus jeunes. Il est demandé au Conseil Municipal de s'engager sur l'aménagement de la voirie et la pose de panneau.

Un nouveau comptage des véhicules sur cet axe routier est envisagé pour constater l'évolution de la fréquentation au niveau de la Maréchallerie.

Conclusion de la commission : Projet RD 911

Le projet proposé ne semble pas être en adéquation avec l'évolution de la commune.

Un chemin piétonnier peut être envisagé ou un aménagement plus urbain.

La commission sollicite des réunions de travail afin d'étudier tous les aspects et les besoins en travaux en y intégrant les remarques des riverains.

Un rendez-vous de travail est organisé le samedi 5 novembre 2022 à 14h00.

Voirie les Noslières : La commission indique que l'état de la route est dégradé notamment en raison du passage répété de camions et d'engins lourds. Des reprises n'ont pas été effectuées et il existe un problème de retenue d'eau.

Proposition : Demande de devis pour refaire la chaussée en bicouche ou en enrobé.  
Ces devis seront à prendre en compte dans la prochaine préparation budgétaire pour valider ou non sa réalisation.

Voirie le Guet et voirie La Paturerie :

Situation : Les riverains qui sont implantés du côté où la voirie est plus élevée que leurs habitations reçoivent l'eau des écoulements de la chaussée. Pour y remédier la commission propose de curer les fossés et de les débiter.

Un devis va être demandé

---

### **3/ Travaux de la salle socioculturelle**

Présentation des devis et des photos

La démarche est de rendre la salle plus présentable et de gagner en consommation d'énergie. Dans ce cadre, les tarifs de location pourraient être revus.

Une réunion de travail pour étudier tous les aspects du projet est organisée le lundi 7 novembre à 20h30 en Mairie.

---

### **4/ Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques -**

La commune est sollicitée par les écoles publiques qui accueillent les enfants Pontois dans leurs établissements scolaires. Au titre de l'année scolaire 2021-2022 :

\* 67 élèves ont fréquenté **l'école d'Avranches**. Le montant des frais de scolarités est de 631€ par élève soit une participation de 42 277 € au titre de l'année scolaire 2021-2022

\* 7 élèves ont fréquenté l'école de **Marcey-les-Grèves**. Le montant des frais de scolarité est de 813.66€ par élève soit une participation de 5 695.62€ au titre de l'année scolaire 2021-2022

\* 1 élève de maternelle a fréquenté l'école de **Saint Senier sous Avranches**. Le montant des frais scolarité est de 448.20€ par élève en maternelle. La participation au titre de l'année scolaire 2021-2022 s'élève à 448.20€

Délibération : Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de verser les participations aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour les montants indiqués ci-dessus.

---

## **5/ Approbation du rapport annuel 2021 SMPGA**

Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité de service public de l'eau potable SMPGA

Le rapport annuel 2021 présenté en annexe fait état de référence sur le bilan de l'année 2021.

Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le RPQS, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service public de l'eau potable, pour l'exercice 2021 doit être présenté au Conseil Municipal de la Commune de Ponts, commune membre du SMPGA, Syndicat de Mutualisation de l'Eau potable du Granvillais et de l'Avranchin, dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2021, il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des informations communiquées.

Le conseil Municipal vote contre le rapport présenté car il rappelle que plusieurs engagements de la SMPGA non pas été respectés notamment sur les contrôles de la qualité de l'eau.

---

## **6/ Servitude de passage sur une parcelle du domaine privé de la commune pour la ZH112**

Mme le Maire expose au conseil Municipal que l'office notarial du cabinet de Maître Guinebault et de Maître Shelton sollicite une délibération de la commune autorisant la constitution d'une servitude de passage tous usage sur le domaine privé communal, la parcelle ZH112.

Cette servitude est nécessaire afin de desservir la parcelle ZH170

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour autoriser la constitution d'une servitude de passage tous usages (tréfonds et surfaces) sur la parcelle communale du domaine privé de la commune ZH112 au profit de la parcelle ZH170 et d'autoriser Mme le Maire à signer l'acte correspondant.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la servitude de passage sur la parcelle ZH112

---

## **7/ Questions divers**

a- GMBI – Campagne déclarative des propriétaires de biens immobiliers

Une information sur la nouvelle obligation déclarative des biens immobilier sur le site

impot.gouv est présenté au Conseil municipal  
b- Point d'apport volontaire « PAV »

Information sur la réalisation des PAV de la Ménardière. Les travaux ont débuté plus tôt que prévu. Il s'agit de 8 colonnes semi-enterrées. L'enrobé du sol sera réalisé et payé par la Communauté d'agglomération. Les clôtures qui sont à 1.60 mètre des colonnes (pour ne pas les endommager lors de la collecte) seront réalisées et payées par la commune. Un devis nous a été proposé par l'entreprise qui effectue les travaux. Un complément d'information lui a été demandé.

c- Vidéo surveillance nouveaux devis

La société Télécoms Entreprise propose à la Commune une caméra supplémentaire pour assurer la vidéo surveillance des salles des fêtes sans augmenter le montant du devis initial. Si le Conseil souhaite mettre en place cet équipement un panneau d'affichage informatif devra être mis en place en entrée d'agglomération.

d- Vente de la remorque

L'ancienne remorque de la commune n'est plus utilisée. Il est proposé au conseil Municipal de la mettre en vente. Le Conseil valide la démarche à l'unanimité et propose de la céder à 700€.

e- Journée du 12 novembre 2022 – Noces de Platine

Pour cette journée Mme le Maire souhaite la présence de l'ensemble des conseillers pour être présents à cette célébration. Il s'agit de l'ancien Maire M. Leprovost et de son épouse.

f- Repas des Aînés

Mme le Maire remercie tous ceux qui se sont investis dans l'organisation et le service. Les retours sont positifs tant sur la journée que sur la prestation du traiteur.

Pour l'année prochaine la date est fixée au 2<sup>ème</sup> dimanche du mois d'octobre soit le 08/10/2023. Le traiteur retenu est le Faisant Doré. Il n'y a pas d'animation de retenue pour l'heure. Il est proposé de demander au Cabaret de la Baie s'ils sont intéressés.

Pour l'année prochaine il faut caller les agendas pour passer cette journée auprès de nos aînés qui apprécient de pouvoir échanger avec les conseillers.

g- Journée du 13 novembre 2022

Mme le Maire propose aux conseillers de participer à la journée de commémoration. Elle se déroulera à Ponts à 11h30 au monument aux morts et sera suivi d'un repas à Saint Jean de la Haize.

h- Subvention : Projet Etablissement de Brecey

Le Collège Pierre Aguiton sollicite la commune pour participer au projet d'établissement sportif. Une demande de subvention est faite auprès de la commune de 30€ ou 45€ par élève en fonction des options choisies. Le conseil refuse à l'unanimité de donner suite à

cette demande.

i- Illumination de Noel

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs prestataires avec des options allant de 5700€ à 9400€. L'organisation de la mise en place en régie est à réfléchir car elle mobilise les employés municipaux pendant 4 jours en comptant la pose et la dépose. Si le choix est fait de la location des éclairages, le coût est supérieur mais la pose est incluse.

La question des économies d'énergie étant également au centre des débats, le Conseil Municipal s'interroge sur les modalités d'organisation des festivités de fin d'année.

Le Conseil Municipal, sur cet aspect, propose une concentration des illuminations uniquement au niveau de la Mairie et des salles des fêtes qui accueillera le marché de Noël. Les décorations des candélabres seront dans ce contexte supprimées. Le Conseil doit encore statuer sur la durée et les temps d'éclairage.

Le Conseil Municipal décide d'affiner l'étude entre achat et location des illuminations afin de faire le meilleur choix en termes d'investissement ou de fonctionnement pour la commune.

j- Gardiennage des églises

Comme chaque année la commune est sollicitée pour le gardiennage des églises. Pour l'année 2022 celle-ci s'élève à 120.97€

k- INTRAMUROS - Présentation

Intramuros est une solution permettant d'alerter la population et de communiquer plus généralement sur les informations de la commune. L'utilisation est simple : Il faut télécharger l'application et autoriser les notifications. Certaines communes l'utilisent déjà comme Avranches, le Parc, Le Mont Saint Michel. Cette application est en cours de déploiement et à un coût 20€ par mois pour 36 mois.

Elle permet aux usagers de faire des remontés sur des problèmes de voirie ou tout autres incidents avec une géolocalisation. Le Conseil Municipal, ne semble pas intéressé par cette application qui demande des moyens humains pour la faire fonctionner.

l- Préparation du Bulletin municipal

Celui-ci doit être validé avant le 15/12/2022 – Une réunion de préparation est organisée le 08/11/2022 à 20h30 en Mairie pour alimenter et valider son contenu.

Elodie Brillant propose de faire sous-traiter la mise en page pour un coût de 200€ « Forfait conception ». Aujourd'hui il y a des soucis de mise en page et de versions différentes pour ceux qui travaillent sur le bulletin. Il est aussi évoqué la possibilité de mettre un agenda payé par les encarts de publicité des entreprises locales - 840€ TTC pour 400 unités ;

m- Nomination des salles polyvalentes :

Selon la proposition de M. Couenne, Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner sur le changement de nom des salles des fêtes en hommage au travail effectué par les Maires honoraires :

Ainsi la salle socioculturelle s'appellerait la Salle Roger Leprovost et la salle de convivialité, Salle Jean Claude Arondel

Le conseil est favorable. Une demande officielle va être faite auprès des anciens Maires concernés.

n- -Participation aux frais de restauration scolaire :

Pas de délibération pour modifier la subvention de 1€

---

TOUR DE TABLE

---

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL A VALIDER

**Fin de la réunion à 00h55\_**